

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3304

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre - Avenant 2012-2014

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Olivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palaja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

**Absents non excusés :** Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

**Conseil de communauté du 8 octobre 2012****Délibération n° 2012-3304**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre - Avenant 2012-2014**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Vaulx en Velin du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé à 2 reprises par voie d'avenants jusqu'au 31 décembre 2010, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS ainsi qu'à toutes les conventions-cadre de GSUP. Toutefois, à partir d'un bilan des actions engagées depuis 5 ans, les partenaires ont souhaité réactualiser la convention-cadre GSUP du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin, afin d'ajuster les objectifs et le plan d'actions jusqu'en 2014, et de préparer les futures contractualisations.

Après plus de 15 ans de mise en œuvre, les enjeux de la gestion sociale et urbaine de proximité ont, en effet, fortement évolué sur le territoire du GPV de Vaulx en Velin, au travers notamment de la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine. En lien avec l'avenant expérimental du CUCS signé en 2011, il s'agit également de pérenniser certaines actions dans le cadre du droit commun.

Le présent avenant a fait l'objet d'un travail avec les partenaires et l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la gestion de proximité (bailleurs, services gestionnaires de la Ville et de la Communauté urbaine de Lyon, représentants des locataires).

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- conforter la qualité de vie et la qualité de service,
- accompagner la rénovation urbaine et pérenniser ses acquis,
- favoriser la participation des habitants et le respect de la propreté,
- contribuer à la tranquillité publique, en lien avec le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD),
- promouvoir des actions innovantes dans la logique du développement durable.

Un plan d'actions transversal est décliné selon ces objectifs généraux et des pistes de travail sont redéfinies par quartier prenant en compte les problématiques spécifiques de chaque territoire.

Les modalités de suivi et de pilotage sont réaffirmées et des indicateurs de résultats sont mis en place pour renforcer l'évaluation des actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant à la convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Vaulx en Velin pour les années 2012, 2013 et 2014 entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Vaulx en Velin, ABC HLM, Alliade habitat, ARALIS, Dynacité, Grand Lyon habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, Habitation moderne et familiale (HMF) en Rhône-Alpes, Société d'économie mixte de construction et d'aménagement du département de l'Ain (SEMCODA), Société française des habitations économiques (SFHE), SOLLAR, l'OPH Villeurbanne est habitat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.**